

Madame, Monsieur,

Vous venez d'obtenir une autorisation d'urbanisme sur la commune de Saint Martin de Belleville.

Aussi, je vous invite à vous rendre sur le site internet de la mairie : www.lesbelleville.fr

à la rubrique « cadre de vie – urbanisme – liens utiles ».

Dans cette rubrique vous devrez prendre connaissance de toutes les fiches afin de réaliser au mieux votre construction. Vous trouverez des renseignements concernant :

- L'affichage du permis de construire
- ✗ Le règlement de l'eau
- × Le règlement de voirie
- Réglementation parasismique
- L'impact paysager
- Les déchets de chantier
- ✗ Les taxes d'urbanisme
- Les aides aux énergies renouvelables
- Le contrôle du respect des Règles de Construction
- ✗ Le Plan d'Indexation en Z PIZ

Je vous rappelle que le service de l'urbanisme reste à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire, André PLAISANCE.